

Budget Annexe Transports Urbains - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2000 en application de la nomenclature M43

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération du 8 mars 1999, le Conseil Municipal confiait par contrat, à la CTB, l'exploitation des transports en commun de la Ville. Ce contrat prévoyait la création d'un budget annexe, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M43, à compter du 1^{er} janvier 2000.

Cette instruction, relative aux services publics de transports de personnes, stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2000 du Service Transports sont les suivants :

Section d'investissement

- solde des réalisations 2000	- 2 500 437,09 F	(- 381 189,17 €)
- solde des restes à réaliser 2000	0,00 F	(1)
	- 2 500 437,09 F	(- 381 189,17 €)

Le programme d'investissement 2000 fait apparaître au 31 décembre 2000 un besoin d'autofinancement de 2 500 437,09 F qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2000.

(1) Conformément à la convention signée entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et approuvée par délibération du 24 février 2001, les engagements non soldés au 31 décembre 2000 tant en dépenses qu'en recettes sont repris par la structure intercommunale et le différentiel «dépenses moins recettes» qui s'élève à 8 482 KF (1 293 K€) sera financé par une subvention de la Ville.

Section de fonctionnement

- résultat d'exploitation du budget 2000	11 082 598,09 F	(1 689 531,18 €)
--	-----------------	------------------

Le Conseil Municipal est invité à affecter par décisions modificatives au budget de l'exercice courant du budget annexe transports une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

1 - Section d'investissement

- Autofinancement du programme investissement 2000	2 500 437,09 F	(381 189,17 €)
--	----------------	----------------

La reprise sur l'excédent d'exploitation pour autofinancer l'opération précitée se traduira par une ouverture de crédits en recettes de 2 500 437,09 F (381 189,17 €) au chapitre 899/10682.35000 et une réduction d'égal montant de l'excédent d'exploitation inscrit au chapitre 999/002.35000.

2- Section de fonctionnement

- Affectation à inscrire au chapitre 999 article 6715

Code projet 1809 «budget transport urbains - Subvention d'équipement à des groupements de collectivités restes engagés 2000 transférés à la CAGB»	8 482 161,00 F	(1 293 097,11 €)
---	----------------	------------------

A l'issue de cette affectation, l'excédent d'exploitation disponible du budget annexe transports urbains pour une affectation ultérieure s'élève à 100 000 F (15 244,90 €).

Le Conseil Municipal est invité à adopter la présente proposition.

14 juin 2001

BUDGET TRANSPORTS PUBLICS URBAINS - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2000

TRANSPORTS PUBLICS URBAINS	Résultat à la clôture de l'exercice 1999 (1)	Part affectée à l'investissement 2000 (2)	Résultat de l'exercice 2000 (3)	Résultat de clôture 2000
Investissement	0,00		- 2 500 437,09	(1) + (3)
Exploitation	0,00	0,00	11 082 598,09	(1) - (2) + (3)
Total	0,00	0,00	8 582 161,00	8 582 161,00

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2000

TRANSPORTS PUBLICS URBAINS	Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	247 865 117,56	160 486 178,00	408 351 295,56
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	247 528 734,26	191 332 140,86	438 860 875,12
Réduction de titres	0,00	31 267 605,50	31 267 605,50
Recettes nettes	247 528 734,29	160 064 535,36	407 593 269,62
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	259 310 143,56	149 041 152,00	408 351 295,56
Engagements	251 515 682,70	154 424 897,59	405 940 580,29
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	251 515 682,70	154 424 897,59	405 940 580,29
Annulation de mandats	1 486 511,35	5 442 960,32	6 929 471,67
Dépenses nettes	250 029 171,35	148 981 937,27	399 011 108,62
Dépenses engagées non mandatées	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		11 082 598,09	11 082 598,09
Déficit	- 2 500 437,09		- 2 500 437,09
Restes à réaliser			
Excédent			
Déficit			

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie-Transports et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 12 abstentions, approuve ce rapport.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2001.

14 juin 2001